



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE

MERCREDIS
LOISIRS
2023/2024

PROJET PEDAGOGIQUE



Mairie de Marcey-Les-Grèves

Sommaire

	Pages
1. Introduction	2
. Récépissé de déclaration	
. Fiche unique S.D.J.E.S. Mercredis-Loisirs 2023-2024	
2. Contexte	7
. La commune de Marcey-Les-Grèves	
. Environnement institutionnel	
3. La communauté d'Agglomération Mont Saint Michel	9
. Présentation	
. Projet éducatif communautaire	
4. La structure ALSH de la Sée	11
. Les locaux	
. Le fonctionnement du centre	
. Contacts, tarifs, permanences administratives et programmation.	
5. Le public	22
. Caractéristiques des enfants accueillis	
. L'accueil des enfants en situation de handicap	
6. L'équipe pédagogique : compositions, rôles et missions	24
L'équipe d'animation	
L'équipe de direction	
7. Démarche et orientations pédagogiques	31
Objectifs pédagogiques, opérationnels et les moyens.	
8. Equipe encadrante	34
9. Réglementation et sécurité	35
10. Annexes	38
Plans des structures de Marcey-les-Grèves	39
Avis de la direction des services vétérinaires	40
Avis de la sous-commission départementale de sécurité	41
Habilitation P.M.I. petite enfance et assurances	42

1. Introduction

Un ALSH c'est quoi ?

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école. Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. L'ALSH est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, il favorise la citoyenneté, la laïcité, l'autonomie et la responsabilisation des enfants accueillis.

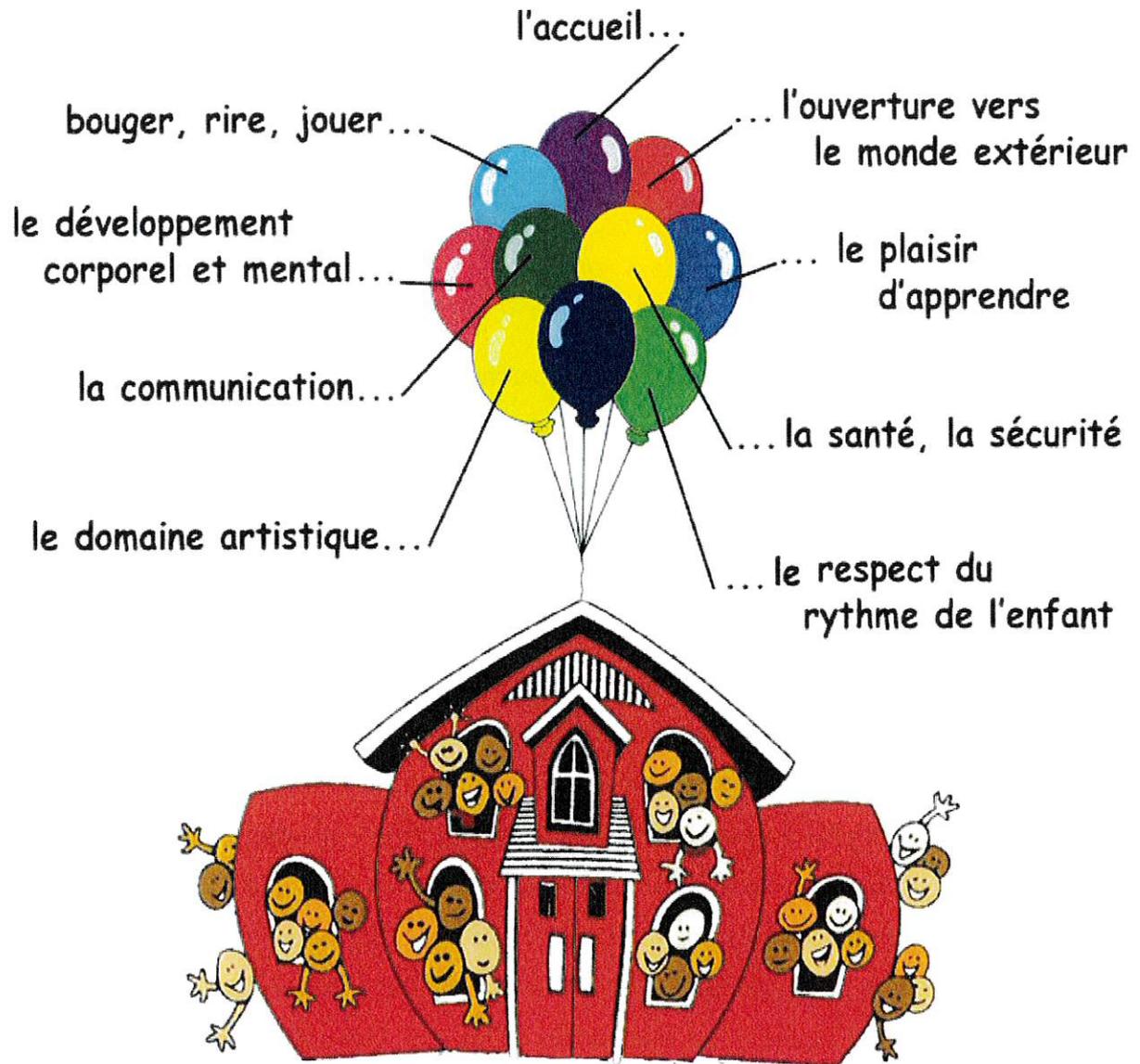
L'ALSH n'est pas une « seconde école », son objectif est de participer à l'épanouissement de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure.

Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.

Les missions de l'ALSH :

- Permettre à l'enfant, au travers de la proposition d'animation, de passer de bonnes vacances.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives de l'enfant.
- Faire partager des valeurs tel que le respect de chacun, la tolérance, le bien vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, la citoyenneté.
- Initier l'enfant à la découverte de nouvelles activités par le jeu.
- Responsabiliser l'enfant tout en favorisant son épanouissement et sa créativité.
- Etre garant du respect des rythmes de l'enfant.
- Mettre en avant la parole de l'enfant en veillant à ce qu'il soit écouté avec bienveillance.

L'ALSH de la Sée s'est :



Pourquoi un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est l'expression à un moment donné des objectifs éducatifs en termes d'organisation humaine et matérielle en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation. C'est un document à partir duquel nous chercherons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALSH.

Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument au service d'intentions éducatives, qui favorisent l'autonomie et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens

L'éducation populaire, on en parle ?

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

La notion d'éducation populaire, héritée de CONDORCET et des luttes pour une démocratie réelle dans notre pays, s'appuie sur des valeurs de respect et de solidarité.

L'éducation populaire a pour projet l'émancipation de la personne et privilégie l'action collective. Elle vise à permettre à chaque enfant et à chaque adolescent, à chaque femme et à chaque homme de mettre en œuvre pleinement ses capacités intellectuelles, corporelles et sensibles dans toutes les situations de la vie sociale, économique, culturelle et politique et de participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Elle invente, pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun(e) de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique. L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus peuvent être co-auteurs de leur devenir.

Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.

L'animation sociale et culturelle est un domaine d'investissement important d'éducation populaire.

. Récépissé de déclaration



Académie de Normandie - D.S.D.E.N de la Manche

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Manche (S.D.J.E.S)

12 rue de la chancellerie BP 442
50002 SAINT-LÔ

Tél. : 02 50 28 71 38 - Mél : mjs-050@jeunesse-sports.gouv.fr

Affaire suivie par Touria MARIE
Tél. : 02 50 28 71 46

Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0500355AP000423-E01 d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

Organisateur

Dénomination : **Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie**

Code : 050ORG0355

Période Du **06/09/2023** au **04/07/2024**

Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi		
M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM	M	PM	AM
								X									

PEDT: Oui Non

Effectif des mineurs accueillis *(maximum, pour un jour)*

Total = 34 Moins de 6 ans = 10 6 à 13 ans = 24 14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 5 Qualifiés = 4 Stagiaires = 1 Sans qualification = 0

Implantation

Centre de loisirs de la Séée Ecole Arc en ciel rue des écoles 50300 MARCEY-LES-GREVES

Fait le 20/06/2023 à SAINT-LÔ

*Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche
Par délégation, Le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
Jean-Philippe CHAPELLE*

Le chef de service du S.D.J.E.S

. Fiche unique S.D.J.E.S.

DECLARATION S.D.J.E.S. DES MERCREDIS-LOISIRS 2023/2024

Fiche unique d'un Accueil périscolaire n° 0500355AP000423-E01

Organisateur : Communauté d'agglomération Val de Saint-Michel - Normandie

STATUT

Sorsie TAM
Réponse le 20/06/2023

Déposé
Le 19/06/2023

Département d'origine
Autorisation préfectorale : 5 ans le 20/12/2023

Département d'accueil
Pré-inscription : 20/12/2023

PEDT

Plan mercredi

JOURNÉES D'ACTIVITE

M PM AM

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

M PM AM

DATES

Date début
(date max : 17/08/2023) : 06/09/2023

Date fin
(date max : 23/07/2024) : 04/07/2024

EFFECTIFS MAX. DE MINEURS ACCUEILLIS ET DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

de 3 ans : 19, 913 ans : 19, 1417 ans : 34

Diplômés : 1, Signataires : 1, Non Diplômés : 0, Total : 2

Accueil de mineurs handicapés : Mineurs handicapés

LOCAUX

Multisite

Numero	Dénomination	Code postal	Ville	Capacité	Capacité de 3 ans	Esp	Comm. Sécurité	Pérennité	Suppression	Principal	Fiche
002891001	Centre de loisirs de la Rivière	50370	MARCEY LES GREVES	85	24	Etat/secteur/associatif			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+80 JOURS

+80 jours

DECLARANT

Civilité : Monsieur

Prénom : Yannick

Fonction : Directeur P.M. Services à la collectivité

Date de naissance : 19/11/1970

Lieu de naissance : 5800 MANS

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : GUYARD

Prénom : Anthony

Telephone : 02 33 79 92 11

Portable : 06 27 00 01 76

Telecopie

Courriel : anthony.guyard@normandie-35.fr

EQUIPE D'ENCADREMENT

Nom	Nom usage	Prénom	Naissance	Début Activ	Fin Activ	Fonction	Catégorie de diplôme	Diplôme	Qualité	Dérog.	Stage BAF,BAFD
EATOT	PECHARD	valérie	31/03/1966	06/09/2023	04/07/2024	Encadreur	MUSI.ED	DEPLIERS...ED	titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
COHERSIN		gilles	08/09/1974	06/09/2023	29/11/2024	Animateur	MUSI. Anim.	BAFA	titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
GUENARD	ORLÉOT	isabelle	24/10/1973	06/09/2023	04/07/2024	Animatrice	MUSI.ED	BAFD	titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
LUSQUIN		Charline	16/03/2001	06/09/2023	04/07/2024	Animatrice	MUSI. Anim.	BAFA	titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
NEDEZKA		Natalia	28/11/1998	06/09/2023	04/07/2024	Animatrice	MUSI. Anim.	BAFA	stagiaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup BAFI (certificat)
BAILLEUL		Lora	24/06/2006	06/09/2023	04/07/2024	Autre			non qualifié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
CHEVALIER		maëlys	09/02/2006	06/09/2023	04/07/2024	Autre			non qualifié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
PETAU		Suzanne	10/05/2003	06/09/2023	04/07/2024	Autre			non qualifié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup
SALOT		amant	16/08/2017	06/09/2023	04/07/2024	Autre			non qualifié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Dup

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT (TOTAL = 11)

Fonction		Qualité (sans fonction Autre)	
Directeur	1	Stagiaire	1
Animatrice	4	Non qualifié	2
Autre	1		
Titulaire	1		

OBSERVATIONS

Observations

Mme PECHARD, au titre est stagiaire en BAFA, le 04/07/2024. Elle est inscrite au tableau de bord de la DSDS de la Seine-Maritime le 04/07/2024.

M. SALOT, au titre est stagiaire en BAFA, le 04/07/2024. Il est inscrit au tableau de bord de la DSDS de la Seine-Maritime le 04/07/2024.

M. PETAU, au titre est stagiaire en BAFA, le 04/07/2024. Il est inscrit au tableau de bord de la DSDS de la Seine-Maritime le 04/07/2024.

Mme CHEVALIER, au titre est stagiaire en BAFA, le 04/07/2024. Elle est inscrite au tableau de bord de la DSDS de la Seine-Maritime le 04/07/2024.

2. Contexte

. La commune de Marcey-Les-Grèves

Marcey-les-Grèves est une commune française, située dans le département de la Manche en région Normandie, peuplée d'environ 1300 habitants.

La commune est à l'ouest de l'Avranchin, au nord de l'estuaire de la Sée, au fond de la baie du mont Saint-Michel. Son bourg est à 3,5 km au nord-ouest d'Avranches.



La commune de Marcey-Les-Grèves comporte environ 1300 habitants appelés marcéens et marcéenes.

Les services municipaux sont en lien direct avec l'alsh :

La garderie périscolaire : Le matin de : 7 h 30 à 8 h 30 et l'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30.

Equipement sportif :

Salle communale, stade de football et city stade

L'école :

L'école Maternelle et Primaire "l'Arc-en-Ciel" accueille au total : **173 enfants**

Répartis en :

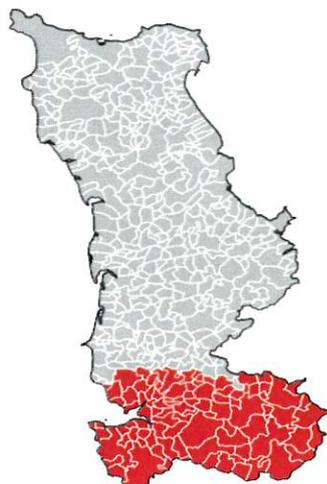
- 21 enfants en Petite Sections
- 28 enfants en Moyenne Section
- 19 enfants en Grande Section
- 22 enfants en Cours Préparatoire
- 22 enfants en Cours Elémentaire 1ère année
- 27 enfants en Cours Elémentaire 2ème année
- 17 enfants en Cours Moyen 1ère année
- 17 enfants en Cours Moyen 2ème année

. Environnement institutionnel

SERVICES	COMMERCES	ARTISANS	ASSOCIATIONS
la mairie	la Boucherie Leroux (boucherie, traiteur et charcuterie)	Lenoble Carrelage	le comité des fêtes
les ateliers des services techniques	l'Appontement (bar-restaurant)	Electric Habitat	l'Association Familiale et Culturelle
la salle communale	Miam etc (restaurant)	société Lemaitre (Terrassement)	les anciens combattants
le city-park	sarl La Ramade (hôtel/restaurant)	Lourdais Plâtrier	la société des courses Avranches
le stade de foot et son vestiaire	les délices de Marcey (boulangerie)	société Mellot (maraîcher)	Kdanserock
l'école « Arc-en-Ciel » Maternelle et Primaire	le Garage (bar/tabac)	Nicolle Willy (peintre)	les Pieds au Plancher
le centre de loisirs « le centre de la Sée »	l'Eden de Leti (fleuriste)	Probat	l'école de Musique
la M.A.M Maison d'assistantes maternelles	la foire aux tissus (mercerie et tissus)	Doublet électricité	le Football Club Marcey- Les-Grèves
le Pole Médical	le Myst Hair d'Anna (salon de coiffure)	société Courtois (plombier)	le Rugby Club St Martin des champs
la pharmacie de la baie	l'Hair Zen Coiffure (salon de coiffure)	Les Grèves Earl Baillard Christian (produits laitiers)	
le taxi Daniel (transport médical)	Dubreuil Isabelle (coiffeur à domicile)		
Magali Girot cabinet d'ostéopathie	société Belletoile (menuiserie, pvc, stores, fermetures)		
Vanessa Maccio Sophrologue	société Le Boucher (extincteurs)		
les ambulances Leblatier	Lepeltier Claude (pompes funèbres)		
Sandrine Couture (couturière)	Poêles et cheminées de la Baie		
Melin Véronique (couturière)	Excel Avranches carrosserie		
le bowling de la Baie	Desclos pneus (service et pièces)		
JUNGLE PASSION salle de sports	Auto VP concessionnaire auto		
Festiv'express (location vaisselle)	Mary Automobiles concessionnaire Peugeot		
	Auto HADI concessionnaire auto		
	Médikit vêtements professionnels		
	Parquet Bois Décor		

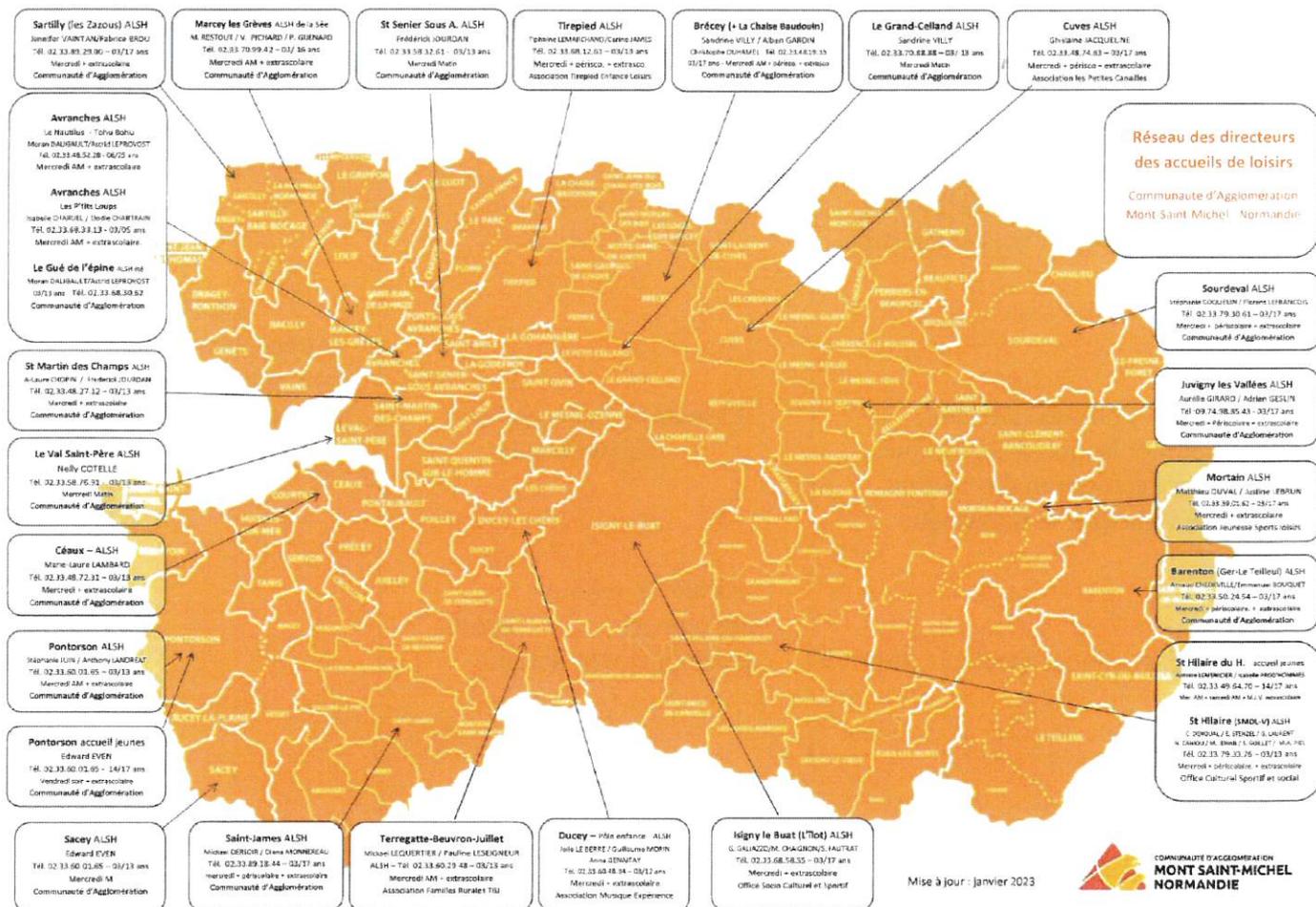
3. La Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel

. Présentation



Le centre de loisirs de la Sée est devenu communautaire depuis le 1^{er} Janvier 2014, et fait partie de la compétence gérée par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel-Normandie.

Carte des accueils de loisirs



**OBJECTIFS FIXES PAR LES ELUS POUR
LE PROJET EDUCATIF DE LA CCAMSM
2016/2020**

**CONSERVER LA SPECIFICITE DES SECTEURS ET UN LIEN DE PROXIMITE
PAR LE BIAIS D'UN COORDINATEUR DE SECTEUR
"UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE ET RESTER"**

**UNE VOLONTE : Maintenir, développer, pérenniser les projets en cours,
en faveur des enfants, des jeunes de 0 à 25 ans et des familles du Territoire**

AXES PRIORITAIRES

ACCESSIBILITE
*avec un accent particulier sur
l'accès à la culture et à l'accueil
"d'enfants porteur de handicap"*

CITOYENNETE

**SOUTIEN ET
ACCOMPAGNEMENT
A LA PARENTALITE**

OBJECTIFS A DEVELOPPER

- Travailler avec les équipes pour lever les freins et fédérer autour des projets en faveur des publics en situation de handicap
- Maintien du projet en cours à Graine de soleil, articulation vers les autres structures de la CCAMSM Halte Garderie, ALSH, RAM, équipements culturels et sportifs...
- faciliter l'accès partout et pour tous aux équipements existants
- politique tarifaire, harmonisation des pratiques, délocalisation des actions ludothèque, le numérique ...
- sensibiliser tous les publics à la vie culturelle
- théâtre, musique, spectacle, livre ...
- Délocalisation et diversité des évènements culturels vers l'ensemble du territoire
- Réflexion et développement des modes de garde en horaire atypique

- Favoriser la participation et l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne et/ou associative
- s'inspirer du conseil local de jeunes de Sartilly pour développer un conseil communautaire des jeunes.
- Favoriser les projets intergénérationnels
- Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie
- formation, hébergement, déplacements ...
- Renforcer la dimension éducative des ACM
- culture, hygiène, citoyenneté, sports, développement durable
- Encourager le civisme des jeunes

- Rendre l'information accessible aux familles sur tout le territoire
- infos sur les modes de garde existants, les loisirs, la vie culturelle
- Proposer des lieux de rencontres et d'échanges pour les parents
- LAEP, soirées thématiques ...
- Développement d'actions en faveur de la parentalité et la monoparentalité

4. La structure ACM de la Sée

. Les locaux

L'accueil et les activités du CLSH de la Sée se font dans les différents lieux cités ci-dessous. Ils sont implantés dans l'enceinte du groupe scolaire « l'Arc en ciel » de Marcey-les-Grèves.

. la salle des 3-5 ans



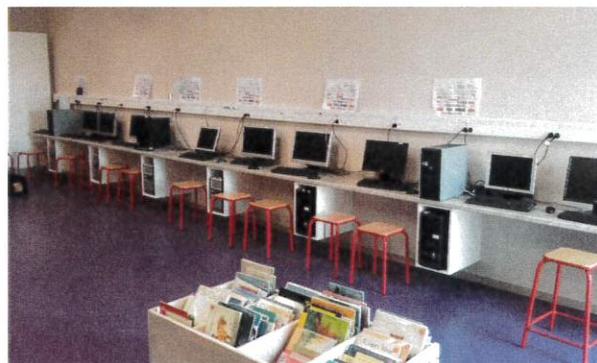
. la salle des 6-12 ans



. Salle de motricité, d'escalade et de jeux (90m2)



. Salle informatique, bibliothèque.



. Un hall



. La cour et son préau



. La cour et son préau



. Un plateau scolaire qui comprend :

- un terrain de football



Un terrain multisports (dimension : 30 mètres / 20 mètres)



Un terrain de tennis



Un city stade



le restaurant scolaire avec sa cuisine (107.70 m²)



la salle communale de Marcey-Les-Grèves (240 m²)



. Le fonctionnement du centre

Pour une plus grande implication de l'équipe d'animation, les points suivants ont été traités en concertation avec l'équipe d'animation.

L'accueil dans le centre

Appropriation des lieux et autonomie.

L'accueil se fait de 7h30 à 9h30 et de 13h15 à 14h. Les inscriptions sont pointées par l'équipe d'animation.

Les coins permanents

De manière à laisser une liberté de choix aux enfants, divers espaces ont été aménagés. Ils sont accessibles en permanence et en autonomie.

L'équipe n'y est pas en animation directe. Elle veille à la sécurité, propose des idées si besoin. Les animateurs sont responsables des différents espaces.

Ces différents espaces sont des moments de temps libre pour l'enfant. Ils servent pour l'accueil du matin et la garderie du soir.

Salle des 3/5 ans

- un coin lecture
- un coin jeux de constructions
- un coin dînette et poupées
- un coin dessin et coloriages
- un coin jeu de société et puzzles

Salle des 6/16 ans

- un coin lecture
- un coin jeux de constructions
- un coin dessin et coloriages
- un coin jeux de société

Le repas

Le repas est un temps communal. Il est la continuité de la matinée de cours pour les enfants scolarisés au groupe Arc-en-ciel.

Nous accueillons aussi les enfants d'extérieur que les parents souhaitent mettre sur notre structure pour le mercredi après-midi.

C'est un moment d'échanges et de partage.

La restauration est assurée dans la cantine de l'école de Marcey-les-Grèves.

Mme Sandrine DUGUEPEROUX personnel de restauration de la collectivité prépare les repas et gère le service.

Elle est accompagnée par deux agentes communales pour le service et le nettoyage des locaux..

Les activités

On distingue quatre sortes d'activités :

- **Les activités à la carte**
- **Les activités spécifiées sur le programme**
- **Les sorties**
- **Les mini-camps**

Les activités à la carte

Ces activités sont généralement proposées en complément du programme. Les animateurs suggèrent plusieurs activités en fonction des âges. Un vote est effectué auprès des enfants inscrits pour décider de l'activité qui sera réalisée.

Les activités spécifiées

Ces activités s'adressent aux 6/16 ans. Elles sont déterminées avec un intitulé sur les programmes et adaptées en fonction des tranches d'âge. Elles peuvent être exécutées sur deux séances et aboutissent sur l'élaboration d'un objet que le jeune a confectionné.

Les sorties

Nous proposons deux types de sorties :

- Les sorties à la demi-journée exemple : piscine
- Les sorties à la journée concernent les sorties en parc d'attractions ou bien sur des sites de découverte en relation avec l'environnement.

UNE JOURNÉE TYPE DE MERCERDIS-LOISIRS

Le repas est un temps communal

Il accueille les enfants d'extérieur pour manger

11h45 - 13h

- 11h45 Arrivée des petits au réfectoire
- 12h Arrivée des grands
- 13h Sortie du réfectoire

Temps repos

13h - 14h

- 13h-13h20 jeux d'extérieur
- 13h20 Toilette et sieste pour les 3/4 ans, temps calme pour les 4/5 ans
- 13h20-14h activités calmes ou jeux d'extérieur suivi du rangement pour les grands

Animation temps forts

14h - 15h45

- 14h présentation des enfants et des animations en lien avec le projet des vacances.
- 14h30 Activités manuelles, sportives et jeux traditionnels

Activités de retour au calme

15h30 - 16h15

- 15h30 réveil de la sieste et rangement des activités pour les petits
- 15h45 rangement du matériel et de la salle pour les grands

Goûter

16h15 - 17h

- 16h préparation du goûter par les enfants et 1 animateur
- 16h15 passage aux toilettes et lavage des mains des autres enfants pour le goûter
- 16h30 Goûter

Départ échelonné

17h - 18h30

avec activités calmes d'intérieur (jeux de société, dessin, coin lecture) ou jeux d'extérieur selon météo

Fonctionnement de la cantine

Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront systématiquement les mains.

Pendant le temps du repas, les personnels de service veillent à ce que les enfants se tiennent bien à table et goutent les plats. Ils préparent et coupent la viande aux plus petits.

Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre enfants/enfants et entre enfants/adultes.

Les dames de service servent les enfants et veillent au partage équitable des plats.

Les plus grands des enfants gèrent la distribution du pain et remplissent les carafes d'eau pendant le temps du repas si besoin. Ils aident au débarrasage des tables.

En fin de repas, il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (Devinette, Jacques a dit, devine qui je suis...).

Le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers les dames de services).

Temps libres après repas

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessins ou jeux de société. C'est un temps de détente où les animateurs se partagent ce moment soit par un temps de pause ou soit comme partenaire de jeu pour les enfants.

Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux et veillent à leur sécurité.

Le goûter

Il est un temps d'échange et de réflexion sur la journée passée. C'est un moment de détente mais aussi une restauration très importante pour l'enfant. Il sert aussi pour les plus petits de repère temporel pour le retour des parents.

Temps d'accueil du soir

A partir de 17h/17h15 un animateur pointera les enfants qui partent de l'accueil de loisirs.

Les autres animateurs sont présents dans les salles d'accueil ou à l'extérieur et proposent aux enfants des activités.

Répartition et encadrement des enfants par groupe d'âge

Sur la tranche des 3/5 ans, 2 animatrices pour l'après-midi et 1 animatrice pour les 6/16 ans.

Les transports

Le transport des sorties est assuré par un transporteur privé.

Actuellement, ce sont les transports FAROUAULT ou MONT VOYAGE qui ont le monopole de nos déplacements.

Pour les activités dites de proximité, le personnel organise des navettes avec le minibus de 9 places qui appartient à la commune.

Une révision lui est faite au début du mois de juin de chaque année.

. Contacts, tarifs, permanences administratives et programmation.

Les programmes sont consultables deux semaines avant l'ouverture du centre pour les petites vacances et de trois semaines avant l'ouverture du centre l'été par le biais des sites :

<http://www.msm-normandie.fr/fr/vie-quotidienne/enfance-jeunesse/104-accueil-de-loisirs/420-accueil-de-loisirs-de-marcey-les-greves>

ou

www.marcey-les-greves-.fr icône : CLSH

Pour tous renseignements le numéro du centre est le 02-33-70-99-42

Des permanences d'inscriptions sont prévues dès la parution des programmes jusqu'au début des vacances à la mairie de Marcey-les-Grèves.

Elles se prolongent pendant toute la période d'ouverture.

Afin de proposer aux familles une plus grande souplesse, les inscriptions sont possibles suivant les besoins des familles (demi-journée, journée ou à la semaine).

Les familles doivent redonner un bulletin d'inscription ou le renvoyer par mail à l'adresse suivante : clshdelasee@marceylesgreves.fr

Lors des inscriptions, sont expliqués aux parents le contenu des programmes (sorties, activités spécifiques, etc...)

Le projet éducatif et pédagogique du centre est disponible sur le lieu d'accueil ou sur le site internet des programmes.

Une fiche sanitaire individuelle est remise à la famille qui a l'obligation de nous la rapporter remplie et signée avant la première activité de l'enfant.

Nous demandons aussi une photocopie de l'assurance extrascolaire de l'année en cours ainsi que des vaccins.

Les tarifs sont en fonction du quotient familial des familles pour leur facturation.

TARIFS EXTRASGOLAIRES (VACANCES) ET MERGREDIS :

QF ≤ 510 (CAF) QF ≤ 600 (MSA)	Journée AVEC repas *	4,00 €
	½ Journée SANS repas *	1,80 €
	½ Journée AVEC repas *	3,50 €
* Le tarif applicable est diminué de 50 % à partir du 2 ^{ème} enfant de la famille inscrit auprès de l'accueil de loisirs		
QF de 511 à 620 (CAF) QF de 601 à 900 (MSA)	Journée AVEC repas *	5,50 €
	½ Journée SANS repas *	3,00 €
	½ Journée AVEC repas *	4,30 €
* Le tarif applicable est diminué de 50 % à partir du 2 ^{ème} enfant de la famille inscrit auprès de l'accueil de loisirs		
QF 621 à 900	Journée SANS repas	6,20 €
	Journée AVEC repas	7,20 €
	½ Journée SANS repas	3,80 €
	½ Journée AVEC repas	4,80 €
QF 901 à 1400	Journée SANS repas	7,90 €
	Journée AVEC repas	8,90 €
	½ Journée SANS repas	4,90 €
	½ Journée AVEC repas	5,90 €
QF > 1400	Journée SANS repas	9,60 €
	Journée AVEC repas	10,60 €
	½ Journée SANS repas	6,00 €
	½ Journée AVEC repas	7,00 €
NON ALLOCATAIRES	Journée SANS repas	14,00 €
	Journée AVEC repas	15,00 €
	½ Journée SANS repas	8,20 €
	½ Journée AVEC repas	9,20 €
HORS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE	Journée SANS repas	14,00 €
	Journée AVEC repas	15,00 €
	½ Journée SANS repas	8,20 €
	½ Journée AVEC repas	9,20 €
PÉNALITÉS DE RETARD		5,00 €



TARIFS SÉJOURS ET GRANDES SORTIES :

	Tarifs ou pourcentage du reste à charge
QF ≤ 510 (CAF) QF ≤ 600 (MSA)	7 € par jour
QF 511 à 620 (CAF) QF 601 à 900 (MSA)	9 € par jour
QF 621 à 900	30 %
QF 901 à 1400	30 %
QF > 1400	35 %
NON ALLOCATAIRES	40 %
HORS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE	40 %

Les grandes sorties concernent les sorties dont le ticket d'entrée est supérieur à 20 € OU qui sont dans un rayon supérieur à 150 km par rapport au siège.

Le **quotient** familial (QF) est calculé chaque année pour chaque foyer fiscal par l'administration fiscale sur la base des données transmises dans la déclaration annuelle de revenus.

Toutes les attestations sont disponibles sur votre compte Caf en ligne.

Vous pouvez directement le consulter avec votre numéro allocataire et votre mot de passe dans votre espace Mon Compte (rubrique demander une attestation / de paiement et de quotient familial).

PETITES SORTIES :

Il ne sera pas appliqué de supplément au tarif de la journée.

Les petites sorties concernent les sorties dont le ticket d'entrée est inférieur à 20 € OU qui sont dans un rayon inférieur à 150 km par rapport au siège.

À partir de la rentrée de septembre 2021/2022 sur les temps périscolaires (garderies du soir) :

- le goûter sera pris en charge par l'accueil de loisirs,
- un « coin des devoirs » sera mis en place pour permettre aux enfants de s'isoler.



5. Le public

Le centre accueille les enfants âgés de 3 à 16 ans.

L'ALSH de Marcey-Les-Grèves est accessible à tous les enfants de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel mais la grande majorité des enfants accueillis viennent de Marcey-Les-Grèves et des communes avoisinantes.

Les enfants résidant hors de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel sont accueillis avec une majoration des 20%.

. Caractéristiques des enfants accueillis.

BESOINS ENFANTS	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS PSYCHOLOGIQUES	ACTIVITÉS
3/5 ANS	Bien se reposer (nuit +sieste) Bien se nourrir (4 repas importants) Bonne hygiène (être propre et au chaud)	Câlin... Sécurité Maman Amour	Âge du « non » et du « je » Besoin de cadre Observateur, curieux et inconscient du danger Être à l'écoute	Activités courtes (30min maxi) : peinture, modelage , dessins, cuisine, histoires, petits jeux courts, activités manuelles simples .
6/8 ANS	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Affection Sécurité Être consolé Confiance Amour	Curieux et naïf Besoin d'explications Besoin de responsabilité	Jeux de mémoire, jeux sportifs, cuisine , activités manuelles pas trop longues (45min maxi), activités artistiques (modelage ...).
9/11 ANS	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Attention Autonomie (prémice) Pudeur Amour	Veut être grand Autonomie et responsabilité Conflit et rébellion Besoin de dialogue	Jeux de piste, chasses au trésor, grands jeux (30min à 1H), jeux sportifs, jeux de ballon , jeux de réflexion, activités manuelles.
12/14 ANS	Bien se reposer Bien se nourrir Bonne hygiène (être propre et bien vêtu)	Autonomie Premiers amours Recherche d'identité Amour	S'affirmer Regard des autres, maturité Autonomie Actes et opinions	Jeux physiques et intellectuels, grands jeux (1h à 1 journée), jeux de rôle, jeux d'imagination, jeux de mots , activités manuelles plus élaborées.

. L'accueil d'enfants en situation de handicap :

Rappel de la réglementation :

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer ».

L'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- > le principe de traitement devant le service public,
- > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir :

Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ;

Développer ses capacités physiques et artistiques ;

Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ;

Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ;

Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe.

6. L'équipe pédagogique : Composition, rôles et missions.

L'équipe d'animation

La direction mettra à disposition de l'équipe d'animation une photocopie du Projet Educatif afin qu'elle puisse prendre connaissance des objectifs éducatifs et proposer des séances d'animation en relation avec ce dernier.

Le rôle de la direction est :

- d'exécuter les tâches administratives (fiches sanitaires, réglementation, affichage, autorisation parentale etc...).
- de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.
- de veiller à la sécurité des locaux et du matériel utilisé pour le bon fonctionnement des activités.
- de créer une dynamique de groupe au sein de l'équipe d'animation.
- d'encadrer et faire progresser les animateurs et stagiaires.
- de gérer son budget.
- de positionner une réunion hebdomadaire pour faire un bilan de semaine afin d'évaluer et de corriger certains problèmes intervenus sur les actions menées et de répondre au mieux aux attentes des enfants.
- de faire un bilan de fin de vacances.
- de gérer les conflits (équipe d'animation ou famille)

Le rôle de l'équipe d'animation est :

- faciliter la coupure familiale en privilégiant le bien-être de l'enfant.
- d'instaurer un dialogue avec l'enfant et ses parents.
- garder la notion de plaisir et de vacances pour l'enfant.
- se concerter pour la réalisation des projets.
- apporter ses savoir-faire pour diversifier les activités
- d'être vigilante à la sécurité, aux difficultés et aux techniques proposées à l'enfant.
- d'être capable de mettre en place des activités attractives adaptées aux capacités du groupe.
- de permettre à l'enfant l'apprentissage de la vie en collectivité.
- de responsabiliser les enfants au rangement et au respect du matériel.
- d'évaluer le déroulement des activités et des séjours.

Un cahier de liaison est mis à la disposition de l'équipe d'animation. Toutes les remarques notifiées seront traitées lors de la réunion hebdomadaire (sauf cas d'urgence).

Le rôle de l'Animateur

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'Enfant. Il est garant de sa sécurité physique et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'Enfant évolue.

Pour cela il doit permettre et favoriser l'expression de l'Enfant, mais aussi aller au-devant de lui. Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'Enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'Enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- . Laisser jouer (observation)
- . Donner à jouer (installation d'un environnement particulier)
- . Faire jouer (diriger)
- . Jouer avec

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, etc.).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe (consensus).

En cas de besoin, il est également possible de contacter le Responsable de l'accueil ou le coordinateur.

Objectifs

Qu'il soit social ou éducatif, Il faut permettre à chaque enfant de trouver les conditions nécessaires pour développer son autonomie, son équilibre personnel, sa capacité de s'insérer dans un environnement social, culturel et civique.

Pour se faire, il faut laisser place à la création, au jeu et à la communication.

Les activités proposées qu'elles soient culturelles, sportives ou artistiques doivent être présentées dans une approche différente et plus concrète afin d'élargir et de diversifier les connaissances du jeune.

Elles sont adaptées aux capacités réelles des enfants et favorisent ainsi l'acquisition d'habiletés nouvelles. Les actions menées doivent être abordées de façon ludique. Elles restent dans le domaine de la découverte et de l'initiation. On insiste sur le fait qu'elles doivent être des actions de qualité qui sont complémentaires à l'enseignement donné.

Le rôle de l'équipe de restauration (cuisinière, agents d'entretien et de restauration) est :

- la mise en place des prestations afin d'effectuer le service aux convives
- servir les repas santé et les repas du jour
- nettoyage des locaux de restauration

Ils font partie intégrante du centre de loisirs et sont désignés comme des acteurs à part entière durant toute la durée d'ouverture du centre. Leur présence ne doit pas faire oublier les règles de vie en collectivité : aide, respect, concertation.

La sécurité

La sécurité physique et morale de l'enfant est **primordiale**.

- respecter les normes d'encadrement, 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, etc...

Les enfants doivent bénéficier d'une surveillance « constante, vigilante et active »

- constante : pas d'interruption momentanée.
- Vigilante : être attentif, comprendre ce qui joue entre enfants.
- Active : faire preuve d'autorité, anticiper les risques, intervenir en amont.

EXTRASCOLAIRE
1 animateur pour
8 enfants de – de 6 ans
12 enfants de + de 6 ans

ATTENTION

Les toilettes doivent faire l'objet d'une attention particulière.

A visiter régulièrement à l'improviste.

Des fonctionnements, ou protocoles permettant de savoir à tout moment quel enfant est dans les toilettes.

Les nuitées sont des temps sensibles, notamment lors des séjours sous tentes.

Les tentes de l'équipe d'encadrement sont à installer autour et au milieu des enfants.

La surveillance doit accompagner l'endormissement effectif des enfants.

- mettre en place un encadrement référant afin que l'enfant trouve des repères essentiels à sa sécurité affective et physique.
- respecter le rythme de l'enfant.

L'aide à l'acquisition de l'autonomie

- en responsabilisant l'enfant par rapport à lui-même, aux autres, aux décisions prises.
- en mettant en place des structures souples dans l'organisation du centre, afin que les enfants puissent se déplacer seuls : trouver les jeux pour jouer, pouvoir évoluer à son rythme.

La socialisation

- respect réciproque entre l'enfant et l'adulte. Il est nécessaire que le comportement de l'adulte soit exemplaire, afin d'influencer le comportement de l'enfant et lui montrer une image irréprochable de l'adulte.
- l'importance du respect est nécessaire pour une vie en collectivité.

L'épanouissement de l'enfant

- l'enfant est acteur et auteur.
- il a le droit de rêver, de pouvoir dire son désaccord ou son approbation dans ses activités.
- chaque enfant a sa place, c'est l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité.

Le relationnel

Relation enfants/enfants

Les enfants doivent apprendre à se respecter. Le centre de loisirs doit susciter un plaisir de vivre afin que les enfants puissent partager des émotions en commun. Il doit permettre aux enfants de pouvoir s'exprimer ensemble lors des activités.

Relation enfants/environnement

Les différentes actions menées doivent permettre aux enfants de découvrir leur environnement géographique, naturel, social et culturel dans la perspective de pouvoir en prendre connaissance, l'utiliser, l'exploiter et se l'approprier.

Relation enfants/animateurs

L'adulte au quotidien doit être attentif à l'enfant en tenant compte de ses besoins et de ses attentes : écoute, dialogue, confiance, concertation, respect mutuel.

Les animateurs expliqueront aux enfants pourquoi il y a des règles de vie collective incontournables (du fait des lois, du règlement intérieur du centre, par rapport à des consignes de sécurité, des décisions collectives prises avec d'autres groupes d'activité...)

Relation parents/animateurs

Les parents doivent être informés du déroulement du centre, des activités proposées, des repas... L'équipe d'animation doit être présente à chaque temps d'accueil pour répondre au mieux aux attentes de chacun.

Relation au sein de l'équipe d'animation

Le collectif adulte doit privilégier le travail d'équipe. L'information, la concertation et la médiation permettront à chacun de trouver sa place au sein du fonctionnement du centre.

La participation des enfants

L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce sous forme orale, écrite ou artistique ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Sur des temps informels tel que goûter ou repas, l'animateur pourra échanger avec les enfants sur différents points :

- dire ce que l'on pense de sa journée
- parler des activités vécues
- parler des repas
- les relations entre les enfants et les animateurs
- faire des propositions d'activités et faire part de ses attentes

Les objectifs de l'équipe d'animation

Les objectifs généraux

- proposer plus d'activité d'ordre socioculturelle dans les programmes du centre de loisirs
- permettre au jeune de s'épanouir et d'acquérir une certaine autonomie au travers de nos activités
- faire respecter les règles de vie en collectivité
- mettre des protocoles d'accord pour l'accueil d'enfants atteints d'handicap

Les objectifs spécifiques

Le centre de loisirs doit permettre aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles :

- en organisant des activités en tenant compte des rythmes chrono-biologiques des enfants
- en favorisant la participation des enfants à la vie quotidienne du centre
- en laissant aux jeunes le choix de ses activités
- en permettant à chacun de s'exprimer librement
- en sensibilisant les enfants à leur environnement proche
- en acceptant les différences

Les valeurs

Imagination et création dans le cadre des activités

Permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination dans le choix et la pratique de ses activités. Il est important de laisser s'exprimer la fantaisie et l'éveil de sa curiosité.

L'activité ne doit pas être positionnée comme une fin en soi. L'aspect ludique est toujours privilégié, même dans l'apprentissage d'une technique.

Développement social

Il est primordial que chaque enfant puisse tisser des liens sociaux et d'amitié durant ces journées au centre. Ce sera un épanouissement personnel et collectif pour chacun d'entre nous.

Choix et décisions

L'équipe d'animation doit mettre en œuvre des divers moyens afin de permettre aux enfants de concrétiser leurs choix dans la mesure du possible. Ne pas oublier que ce sont leurs temps libres ! Il est nécessaire de connaître leurs envies et leurs demandes pour que les animateurs puissent y répondre aux mieux dans la mesure du réalisable.

Aménagement du temps de l'enfant

Le contexte.

Les activités seront encadrées par les agents municipaux, des vacataires, des bénévoles et des intervenants spécialisés.

Des activités éducatives variées seront proposées aux enfants à caractère culturel, sportif, artistique, scientifique, environnemental...

Toutes Les personnes doivent assurer la sécurité physique et morale des enfants en veillant à leur bien-être.

Le directeur est responsable du projet pédagogique et garant des statuts réglementaires et législatifs. Il gère la sécurité physique et morale des enfants et des adultes. Il gère le budget du centre. Il a un rôle de formateur vis à vis des animateurs et des stagiaires. Il anime son équipe et coordonne les différents acteurs.

La cuisinière est garant de la restauration, du service et de l'hygiène de ses locaux. Elle conçoit ses menus en tenant compte des besoins nutritifs des enfants.

Les agents d'entretien et de restauration sont garants de la propreté des locaux du centre et de la restauration. Ils sont responsables du service des repas et de l'hygiène.

Les animateurs et les stagiaires sont présents à chaque instant pour encadrer les enfants et sont responsables de la sécurité physique et affective de chacun d'entre eux.

La place de l'enfant

L'enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil de loisirs. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

. D'agir sur le monde qui l'entoure

L'animateur encadre une activité danse décomposée en 6 séances de découverte avec pour objectif un spectacle de fin d'année. L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

. De s'exprimer, donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

. De prendre des initiatives

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité qu'il pratique au quotidien et ainsi la faire partager à ses camarades (musique, sport, cirque...)

. De faire des choses seul avec une certaine responsabilité

L'animateur veillera à ce que les enfants, assure le débarrassage des tables, ainsi que l'installation de ces dernières. L'animateur veillera également à ce que l'enfant commence ses devoirs en s'organisant au mieux avant l'arrivée de ses parents. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité.

Un rôle éducatif

Le centre est avant tout un lieu de détente, où l'aspect ludique est privilégié.

Il favorise l'épanouissement de l'enfant, par la pratique de loisirs, par une ouverture sur le monde extérieur, en prenant en compte les objectifs suivants :

- accession à l'autonomie
- apprentissage de la vie en collectivité
- respect de l'enfant
- ouverture culturelle
- la vie quotidienne : repas, goûter, rangement du matériel, la sécurité des locaux, les trajets, dans l'espace à vivre
- le relationnel enfants/adultes : l'écoute
- les rythmes de vie : temps calme, sieste (qualité du sommeil), alternance des temps d'activité et de repos
- organisation du travail dans l'équipe : préparation, recherches, temps d'échanges, évaluation

Un rôle social

- est celui d'accueillir tout enfant âgé de 3 à 16 ans sans discrimination.
- de proposer une politique tarifaire adaptée aux revenus des familles.
- avoir une structure d'encadrement qualifiée.
- permettre une grande amplitude des horaires pour l'accueil

7. Démarche et orientations pédagogiques.

Construire ensemble le monde de demain

Thème : Vivre un temps de loisirs

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p>-Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs en collectivité</p> <p>-Laisser l'enfant s'exprimer</p>	<p>-Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres</p> <p>- Proposer une programmation riche et variée qui respecte le rythme de l'enfant</p> <p>-Développer l'imaginaire de l'enfant</p> <p>-laisser le jeune maître de ses choix</p> <p>-Créer des moments de dialogue et être à l'écoute des enfants</p>	<p>- Estimer les capacités De l'enfant et le responsabiliser dans la vie du centre</p> <p>-Proposer des activités manuelles, sportives et ludiques variées</p> <p>-Faire découvrir différents matériaux dans les activités proposées (peinture, collage, argile, papier vitrail, feutrine, etc...)</p> <p>-Découvrir et tester de nouvelles activités en lien avec l'imaginaire</p> <p>-Le jeune peut exprimer l'envie de se reposer</p> <p>-Proposer des temps calmes aux grands</p> <p>-Etre à l'écoute du jeune pour connaître ses envies et ses demandes selon les possibilités du réalisable</p> <p>- Permettre à l'enfant d'exprimer son ressenti sur les activités proposées et sur la journée</p>



PROJET PEDAGOGIQUE

- ↳ Découle du projet éducatif
- ↳ Rédigé par le directeur
- ↳ En concertation avec l'équipe d'animation.

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS.

L'évaluation du projet pédagogique.

L'évaluation de notre projet se fait lors des réunions hebdomadaires.

L'équipe d'animation pourra s'exprimer sur les difficultés rencontrées et faire des commentaires sur le fonctionnement et l'organisation générale, le partage des locaux et du matériel...

Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur les relations enfants/enfants; animateurs/enfants ; le groupe ; relations animateurs/animateurs ; relations animateurs/direction.

Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir comment ils ont été mis en œuvre, quelles difficultés l'équipe d'animation a-t-elle pu rencontrer ?

Voici quelques indicateurs d'évaluation :

→ La pertinence de l'action.

- Y-a-t-il cohérence entre les objectifs et la réalisation ?
- Le projet a-t-il été mené à terme ?
- Avons-nous réussi à être à l'écoute des enfants ?
- Avons-nous su modifier le projet en cas de besoin ?
- La production des enfants a-t-elle été valorisée ?
- Comment était la participation des enfants ?
- Avons-nous su traduire nos objectifs en activités ludiques ?

→ L'efficacité de l'action

- Les objectifs sont-ils atteints ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
- Avons-nous su répondre aux difficultés ?
- Le nombre de participants aux activités ?
- Quels sont nos points d'appui et nos points de vigilance ?

→ La cohérence

Les activités que nous avons mises en place sont-elles en accord avec les objectifs définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique ?

→ Au niveau du public

- Satisfaction de l'enfant
- Avons-nous installé un bon relationnel avec les enfants ?
- Le relationnel avec les parents était-il riche ?
- Avons-nous fidélisé le public ?
- Avons-nous répondu aux attentes du public ?

→ En fin de centre

- Bilan des animateurs
- Bilan de la direction et impact auprès du public

8. L'équipe encadrante

Personnel ACM de la Sée

Les Mercredis Loisirs 2023/2024	Valérie PICHARD Directrice	B.P.J.E.P.S. Loisirs Tous Publics B.A.F.D. B.AP.A.A.T. Loisirs du jeune et de l'enfant Supports: arts plastiques, jeux sportifs et socioculturels, théâtre P.S.C.1
	Patricia GILLOT Animatrice en alternance 1 mercredi sur 2 ou en direction selon les besoins	B.A.F.D. C.A.P. Petite enfance P.S.C.1 Brevet fédéral Initiation Découverte Rugby
	Natalia NEDZKA Animatrice en alternance 1 mercredi sur 2	Stagiaire B.A.F.A.
	Gloria COURSIN Animatrice Absence maladie et maternité du 29/11/2023 au 27/05/2024	C.A.P. Petite enfance B.A.F.A. Jeux d'extérieur P.S.C.1
	Charline LUSQUIN Animatrice en remplacement de Gloria COURSIN du 29/11/2023 au 22/05/2024	B.A.F.A Multi-activités PSC1

9. Réglementation et sécurité

Généralités sur le centre de la Sée

Il faut veiller à ce que les produits d'entretien, souvent toxiques ne soient pas à la portée des enfants et donc rangés dans un endroit élevé ou fermé à clef.

Veiller à ce que les pharmacies soient contrôlées et remplies pour le centre et à chaque sortie.

Tirer et vérifier les chasses d'eau pour l'hygiène. Fermer les robinets d'eau s'il y a une fuite, en attendant les travaux de réparation.

Laisser les locaux en parfait état de propreté, ranger chaque jour les jeux et le matériel pédagogique.

Respecter le matériel mis à disposition par la commune et le centre.

Veiller à fermer les portes, fenêtres et le portail du centre.

Toutes ces consignes sont à effectuer après chaque fermeture du centre.

Surveiller au centre et à l'extérieur du centre, les enfants qui nous sont confiés.

Veiller à ce qu'un adulte soit toujours à proximité des aires de jeux en surveillance.

Il est interdit de fumer dans l'établissement et les locaux accueillants les jeunes.

Les fumeurs doivent sortir sur leur temps de pause et fumer en dehors de l'enceinte du centre et hors de portée de vue des enfants.

Les informations aux parents

Les parents n'ont aucune somme d'argent à verser au directeur. Une facture est envoyée aux familles à chaque fin d'ouverture du centre ou distribuée aux enfants fréquentant l'école de Marcey-les-Grèves. Elle permet de connaître le décompte des journées passées au centre de loisirs. Il y a une facture unique pour chaque vacance et pour les périodes des Mercredis-Loisirs.

Les parents sont informés des activités par programme distribué un mois avant chaque ouverture.

Il est important que toutes les informations qui concernent la vie du centre soient instantanément rapportées, soit sous forme d'affiche ou soit par le biais des animateurs présents au centre durant les temps de garderie.

Les sorties

Avant chaque sortie :

- Faire la liste des enfants en double exemplaire :
(une pour le centre et une pour l'animateur responsable de la sortie.)
- Prendre une trousse de secours.
- Prendre les feuilles de renseignements des enfants concernés et suivre les consignes du directeur.
- Prendre le portable du centre et le laisser allumer pour être joignable.
- Faire l'appel et compter les enfants.
- Confirmer l'effectif du listing de la sortie et signaler les absents auprès du directeur avant le départ.

Consignes de sécurité

Attention : chaque animateur doit impérativement compter et connaître l'effectif réel. La validation de l'effectif annoncé engage la responsabilité de l'équipe d'animation.

Sortir du centre (léislation BAFA) :

- Ranger les enfants deux par deux.
- Compter les enfants.
- Un animateur devant et un animateur derrière pour ouvrir et fermer la marche. Si y a plus d'animateurs, ceux-ci se placent au milieu du groupe.
- Lorsque le groupe se déplace sur le trottoir, les animateurs se positionnent côté chaussée en gardant un œil sur les sorties de parking et garage.

Pour traverser une rue (léislation BAFA) :

- Traverser toujours sur les passages piétons.
- Un animateur se positionne pour bloquer la circulation dans les deux sens tandis que le deuxième gère le groupe d'enfants.
- L'animateur reste au milieu de la chaussée pendant que les enfants traversent, tandis que l'autre les réceptionne de l'autre côté de la chaussée.

Les sorties en autocar

La montée dans le car :

- Un animateur à l'entrée du car aide les enfants à monter et les compte.
- Un animateur à l'intérieur du car installe les enfants et les attachent.
- Un animateur à l'extérieur vérifie que tous les enfants montent.

Une fois que tous les enfants sont installés, les ceintures vérifiées, chaque animateur recompte les enfants et valide l'effectif auprès de ses collègues. Transmettre l'effectif au chauffeur du car également.

Attention :

Le car ne démarre pas tant que les enfants ne sont pas tous attachés et tant que l'effectif n'a pas été validé de tous.

Dans le car :

Ne jamais asseoir les enfants :

- Sur les sièges équipés de ceinture adulte.
- Devant (les deux premières places de chaque côté du car).
- Au milieu (à côté de la porte centrale).
- Au fond, sur le siège du milieu de la banquette arrière.

Les animateurs doivent être assis et attachés de la façon suivante :

- Un animateur devant.
- Un animateur au niveau de la porte centrale.
- Un animateur au fond au milieu de la banquette.

A l'arrivée :

- Les enfants ne se détachent pas tant que le car n'est pas à l'arrêt.
 - Deux animateurs descendent : un pour aider les enfants à descendre et les compter du car, l'autre pour réceptionner le groupe et les compter également.
 - Un animateur reste dans le car pour aider les enfants à récupérer leurs affaires.
- Il sort le dernier afin de contrôler que le car est vide et laissé propre.
Le car est autorisé à repartir quand celui-ci est vide et que le nombre de l'effectif de la sortie est correct.

Attention :

**Il faut bien regrouper les enfants dans le centre avant leurs départs avec leurs parents.
L'animateur doit pointer chaque départ et vérifier avec qui part l'enfant.**

En cas d'accidents

- Eloigner les autres enfants.
- En aucun cas, il ne faut déplacer l'enfant sauf s'il est en danger (voir protocole des premiers secours).
- Parler à l'enfant afin d'évaluer la situation (où a-t-il mal ? peut-il bouger ?...).
- Emmener l'enfant au centre sans le soulever, ni le porter (il devra se lever et marcher seul à son rythme).
- Si l'enfant ne peut pas se lever, le couvrir, rester auprès de lui pour le rassurer et prévenir le directeur et les secours. Le directeur se chargera de prévenir la famille.

BLESSURE MINIME	BLESSURE OU TRAUMATISME PLUS IMPORTANT (et en cas d'absence du directeur)
Se laver les mains	Appeler les parents pour savoir s'ils peuvent emmener l'enfant consulter un médecin ou aller aux urgences.
Mettre des gants à usage unique	Si les parents sont injoignables : faire le 15 et signaler les circonstances de l'accident et les réactions de l'enfant. Suivre les conseils donnés par les urgences. Lorsque les secours arrivent, leur donner la feuille de renseignements (ne pas oublier de la récupérer).
Apporter les soins appropriés	Prévenir les parents en précisant que les urgences ont été appelées et qu'ils aillent rejoindre leur enfant.
Remplir le registre de soins	Un adulte restera avec l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents.
	Remplir la déclaration d'accident ou appeler le centre en donnant les informations nécessaires afin que la secrétaire puisse le faire. Faxer la déclaration d'accident.

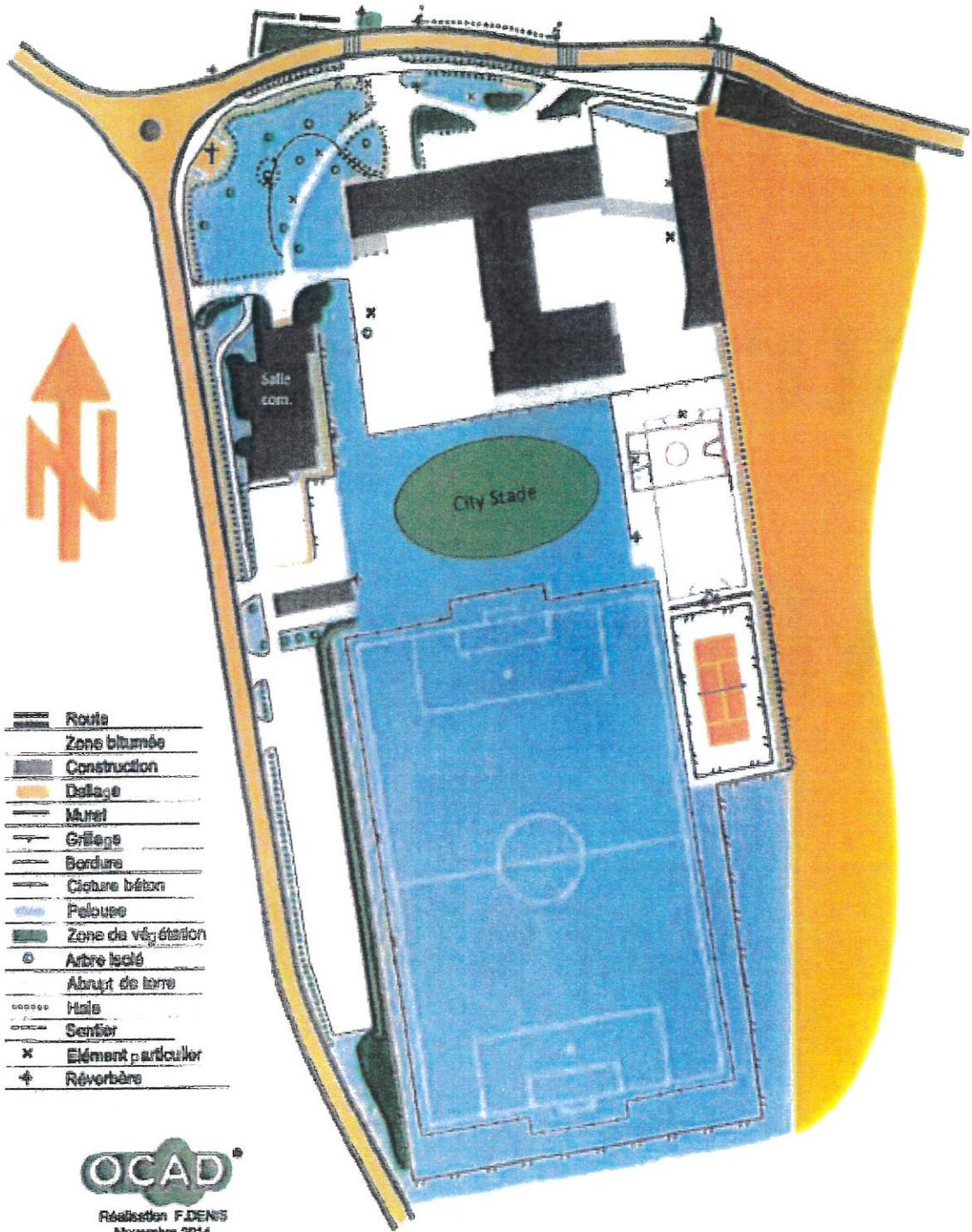
Dans tous les cas, le directeur du centre de loisirs doit être obligatoirement informé. Celui-ci se chargera d'avertir le maire et de le tenir au courant de l'évolution des soins effectués sur l'accidenté.

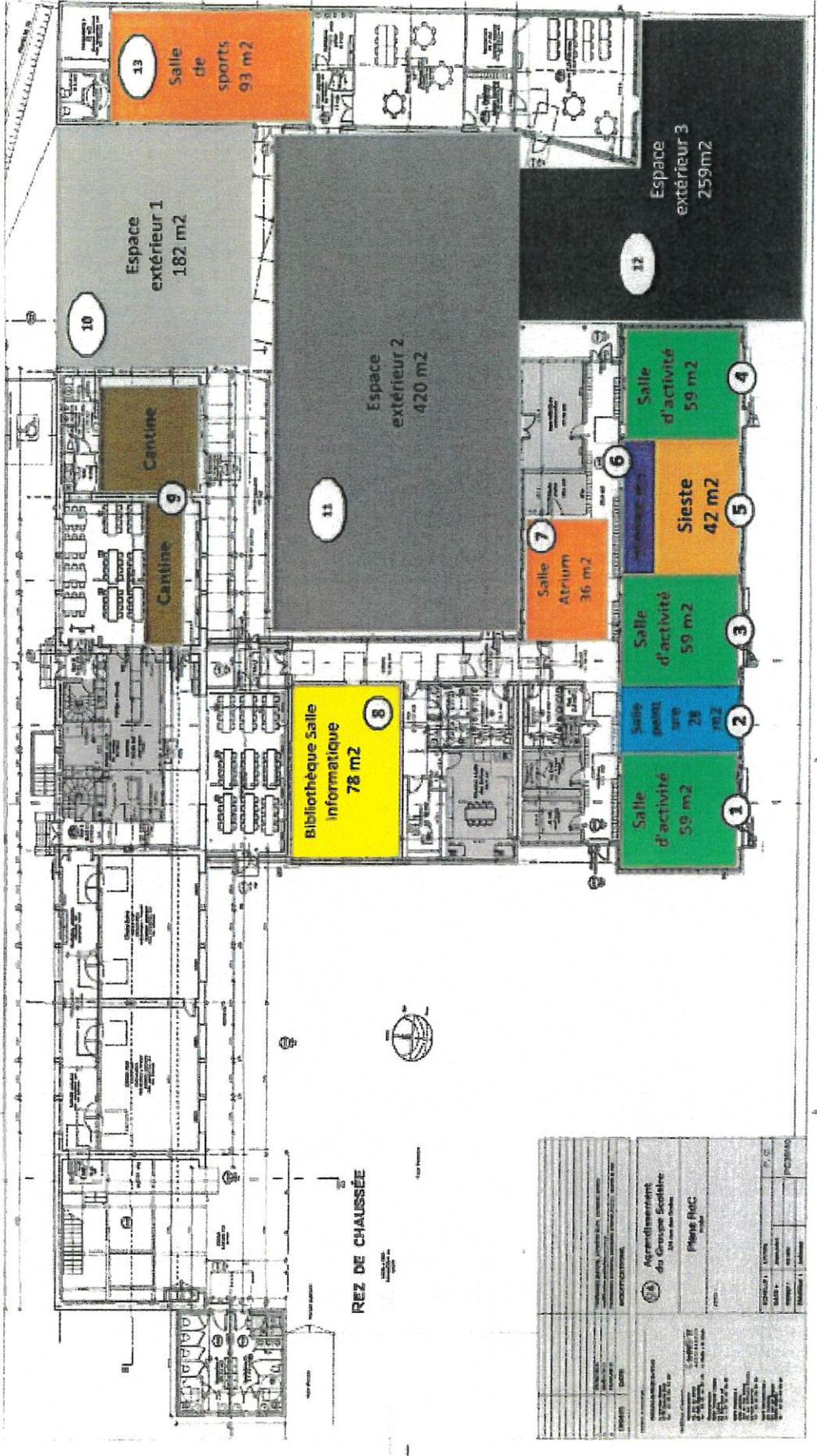
10. Annexe

**Plans des
structures de
Marcey-Les-
Grèves.**

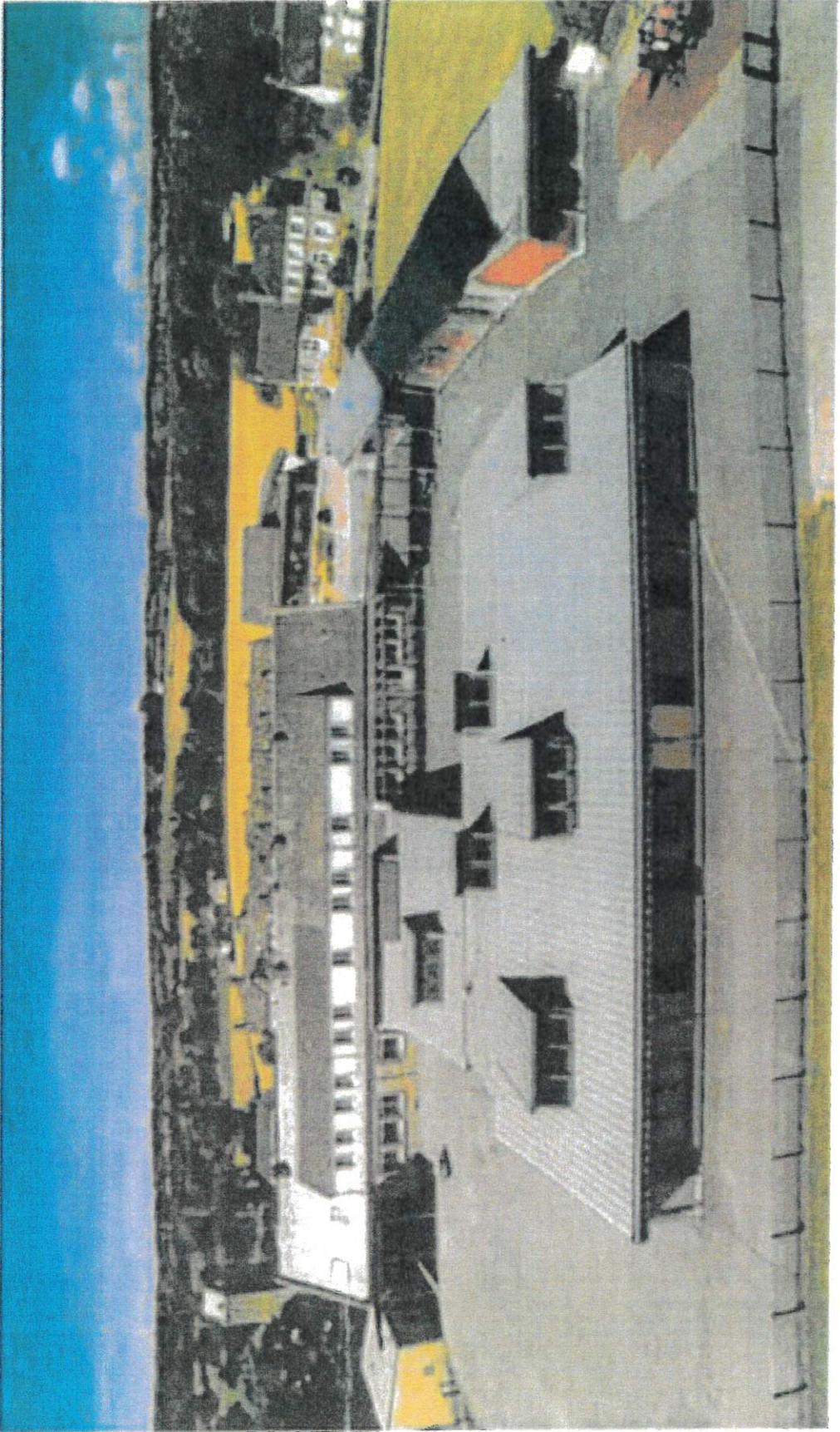
GRUPE SCOLAIRE MARCEY LES GREVES

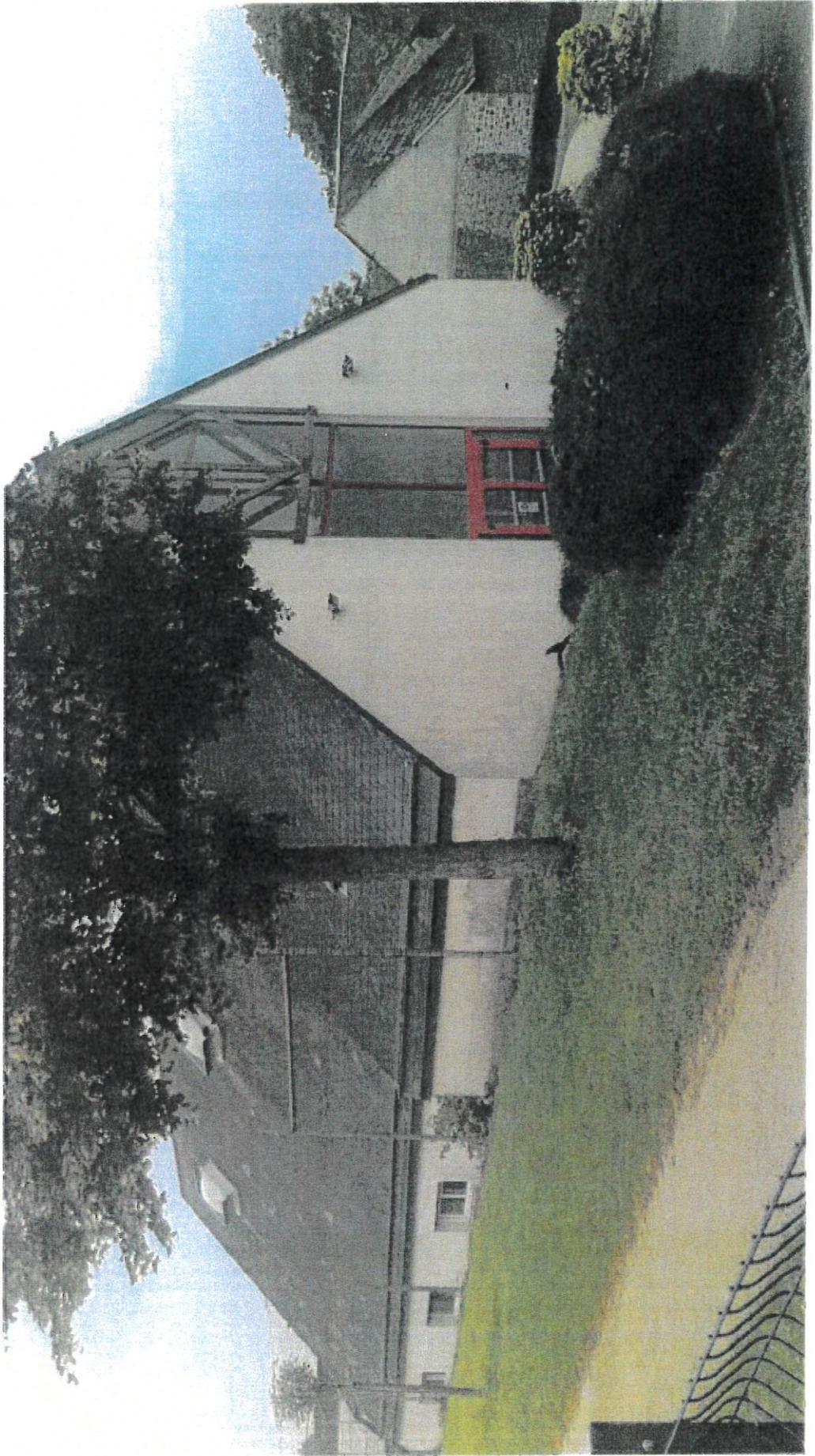
Carte pour la pratique de la Course d'Orientation

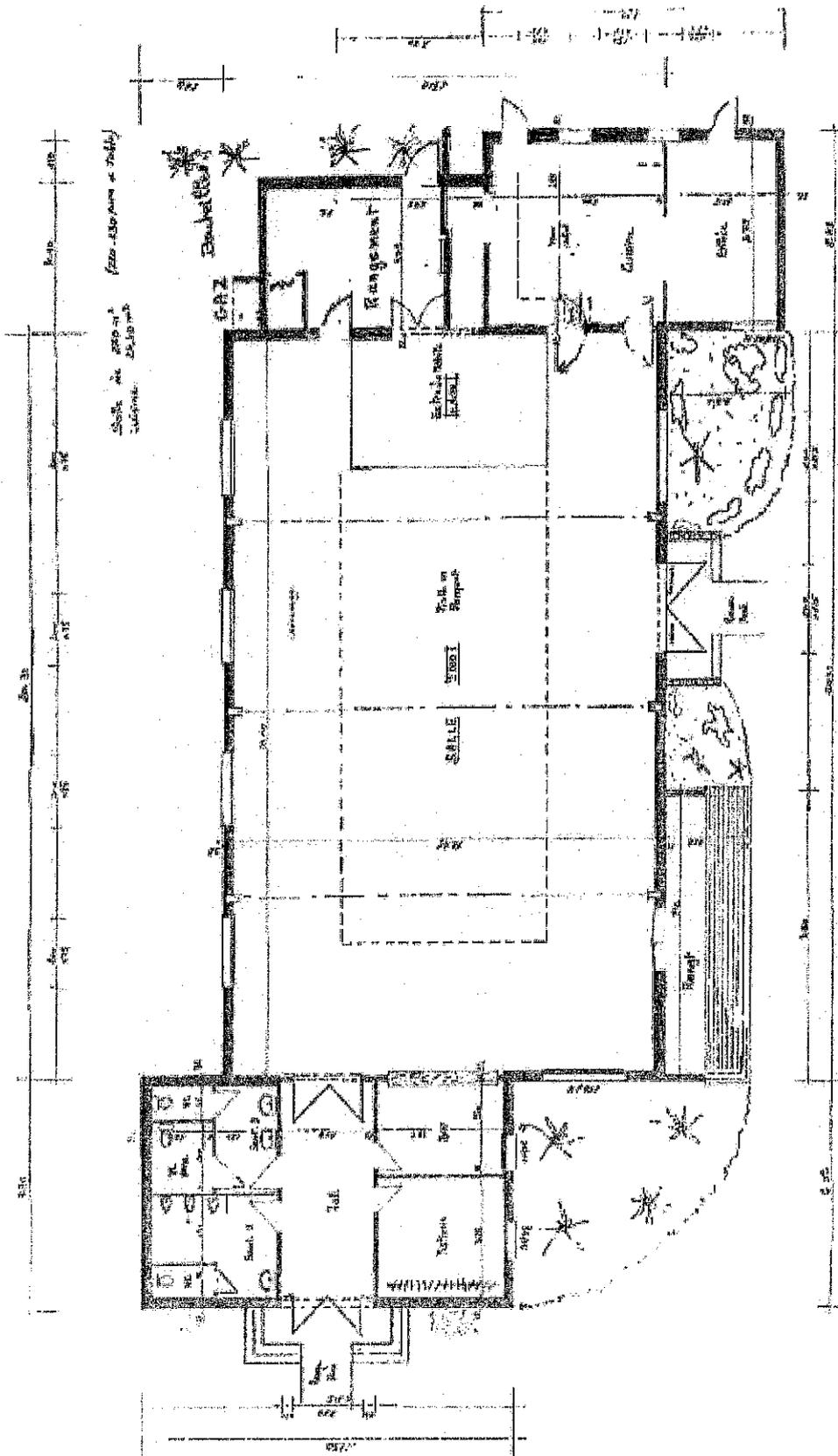




Apprentissage du Groupe Scolaire Pôle RJC 2015		N° 12 2015	
MAÎTRE D'ŒUVRE MAÎTRE D'AMÉNAGEMENT MAÎTRE D'ÉQUIPE MAÎTRE D'ENTREPRISE	ARCHITECTE DATE	ÉLÉMENTS DATE	ÉLÉMENTS DATE

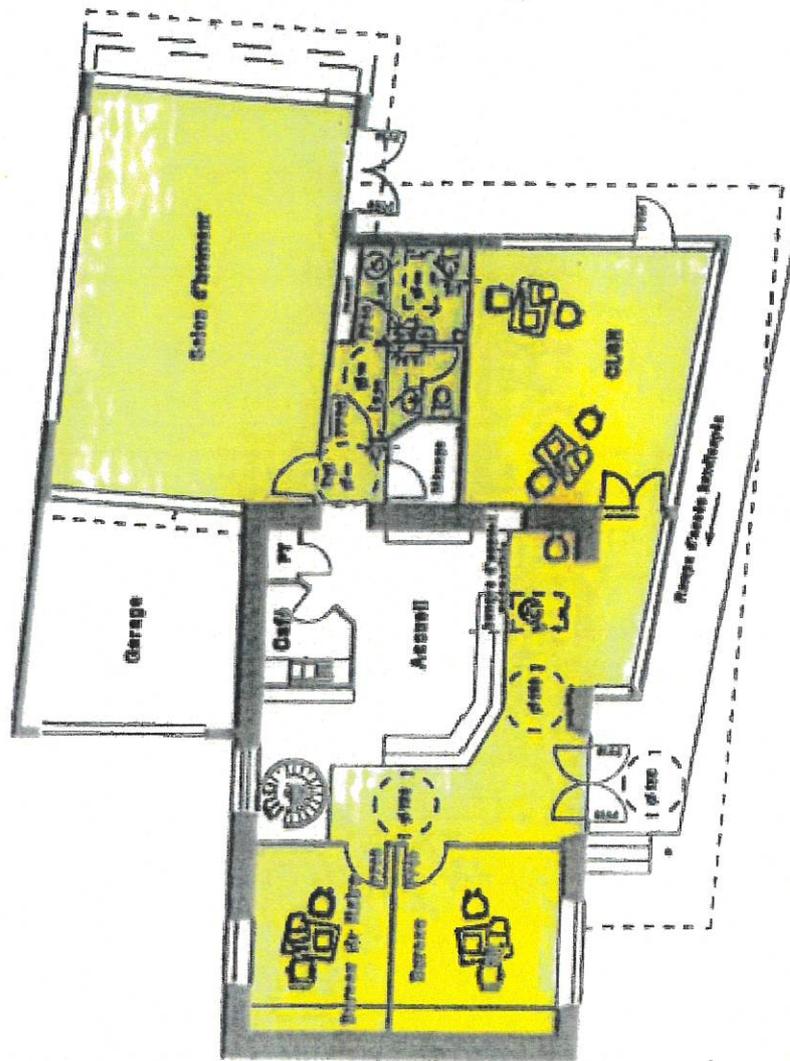








Plan de la mairie après travaux (2006)



REZ-DE-CHAUSSEE
Echelle: 1/200°

Locaux accessibles au public

**Avis de la
direction des
services
vétérinaires.**

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL DESTINATAIRES LIVRÉS RÉGULIÈREMENT

Nom de l'établissement	Adresse	Distance	Catégorie (s) de produits
Ecole Arc en ciel	Le Bourg 50300 Darcey les Grèves	2 km	Viande charcuterie
centre de loisirs de la Sée	Le Bourg 50300 Darcey les Grèves livraison du mardi au jeudi de 15h à 20h / Tous	2 km	Repas

*** : Distance à vol d'oiseau, cette colonne n'est pas à renseigner dans le cadre de cession à titre gratuit de denrées alimentaires à des établissements certifiés

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant égal) : Stéphane Leroux

- certifie avoir pouvoir pour représenter le déclarant dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Je m'engage à faire une actualisation de la présente déclaration en cas de modification notable :

- ajout d'une nouvelle catégorie de produits ;
- augmentation des quantités livrées de plus de 30% dans la limite des seuils autorisés ;
- cessions régulières à un nouvel établissement.

Fait le 24/06/2020

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Droit à l'extension du rayon de livraison selon l'arrêté du 9 juin 2005

OUI

NON

RÉCEPISSÉ DE DÉCLARATION

Déclaration reçue le : 03/07/2020 ; signature : Dr. Camille LE MOINE
Vétérinaire Officiel



	DÉROGATION À L'OBLIGATION D'AGRÈMENT SANITAIRE FICHE DE DÉCLARATION	 N° 13982*06
	TITRE III DE L'ARRÊTÉ DU 8 JUN 2006 MODIFIÉ, RELATIF À L'AGRÈMENT SANITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS METTANT SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE OU DES DENRÉES CONTENANT DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE	
A renvoyer à la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations (DD(CS)PP) du département où est situé l'établissement		

 Première déclaration

 Actualisation

DDPP

20 JUIL

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	
N° SIRET :	50225485700019
Raison sociale :	Stéphane Leroud
Adresse de l'établissement :	28 RT DE GENVILLE
Code postal :	50300
Commune :	TARCY LES GRUES
Nom :	Leroud
Prénom :	Stephane
Téléphone :	0233586094 ; 0681488104
Mail :	stephane@wanadoo.fr

NATURE ET QUANTITÉ DES PRODUITS Fournis À L'ÉTABLISSEMENT DE COMMERCE DE DÉTAIL			
Catégorie des produits	Quantité (en kg ou en litres)	Quantité (en kg ou en litres)	Rapport (%)
Viandes fraîches de boucherie, à l'exclusion des viandes hachées.	1500 kg	50 kg	10 %
Produits à base de viande, plats cuisinés, préparations de viandes, viandes fraîches des autres espèces que boucherie à l'exclusion des viandes hachées.	_____ kg	_____ kg	_____ %
Laits traités (thermiquement)	_____ litres	_____ litres	_____ %
Produits laitiers	_____ kg	_____ kg	_____ %
Préparations à base d'œuf « coquille » ou de lait cru ayant subi un traitement assainissant, autres que produits laitiers	_____ kg	_____ kg	_____ %
Produits non transformés de la pêche (réfrigérés ou congelés, préparés ou entiers).	_____ kg	_____ kg	_____ %
Produits transformés de la pêche (salés, fumés, plats cuisinés).	_____ kg	_____ kg	_____ %
Escargots (entiers, préparés ou transformés)	_____ kg	_____ kg	_____ %
Repas, ou préparations culinaires élaborées à l'avance constituant le plat principal d'un repas	en 2010 repas	300 repas	2 %

Cerfa N°13982*06

Date de mise à jour : Août 2019

Page 1/2

La cession à titre gratuit de denrées alimentaires à des établissements caritatifs n'est pas à prendre en compte dans ce tableau
 (sauf les perles)

ponctuellement
 (une partie
 de vacances
 scolaires)

**Avis de la
commission
départementale
de sécurité.**

**I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT**
 Réf : 1713073-001-1
 Date : 07/02/2010
L2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification**Objectif de la vérification**

- Les vérifications ont pour objet de s'assurer :
- de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements
 - de leur état d'entretien et de maintenance des installations
 - du bon fonctionnement des installations de sécurité
 - de l'adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement

Références réglementaires

- Code de la Construction et de l'Habitation : articles R.123-1 à R.123-55
- ERP du 1er groupe, Livre II, Titre I :
 - Ch. VII : Installations électriques (Art. EL)
 - Ch. VIII : Eclairage (Art. EC)
 - Note : sont explicités les dispositions d'ordre électrique figurant dans les articles AS, OD, CH, DF, GG, MS
 - ERP du 2ème groupe, Livre III, relatif aux seules dispositions électriques
 - ERP "spéciaux", Livre IV, relatif aux seules dispositions électriques

Nature et étendue des vérifications

En application des arrêtés du 28 mars 2007 et du 24 septembre 2009, les vérifications en exploitation ne prennent pas en compte notamment des modifications d'installations, celles-ci devant être réalisées dans le cadre d'une vérification après travaux (VRAT). Les non-conformités relatives à la conception/réalisation figurent soit dans le rapport VRAT, soit dans le rapport de vérification périodique maximal 2007 pour les installations réalisées avant la parution de l'arrêté du 28/03/2007.

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Notice de sécurité	✓			
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques			✓	
Prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux			✓	
Historique des principales modifications			✓	
Prescriptions notifiées à la suite des visites ou contrôle de la Commission de sécurité			✓	
Documents émis à l'entretien et à la maintenance			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire après Travaux (VRAT)			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire en Exploitation précédent(s) -S000700 2006	✓			

Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés :

La liste des appareils de mesure utilisés dans le cadre de la prestation figure dans le rapport Apave Vérification des Installations Électriques au titre du Code du Travail relatif aux installations concernées par le présent rapport.

Limites d'intervention générales

Aucune

Limites d'intervention particulières

Aucune

	I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	N°BI :	7713075-001-1
		Date :	07/12/2020

LI Renseignements principaux

Propriétaire / Exploitant : COMMUNE DE MARCEY LES GREVES
Etablissement vérifié : COMMUNE DE MARCEY LES GREVES
 3 RUE DES ECOLES
 50100 MARCEY LES GREVES
 N° Eda : 600307816 N° Mission 20440072-310
Installation(s) vérifiée(s) : Ensemble de l'établissement
Restriction(s) contractuelle(s) Autre
Activité principale de l'établissement : ECOLES
Effectif du public admissible : 205
Classement de l'établissement : Type/Catégorie : R 4
Classement de locaux particuliers : Sans objet
Vérification
Nature : Vérification en cours d'exploitation
Périodicité réglementaire : Annuelle
Date : Du 02/12/2020 au 02/12/2020
Durée (jours) : 0,6
Date précédente : Sans objet
Accompagnement réglementaire : Total
 M. PIGEON

Vérificateur(s) : Mr MICHAEL DUGUE
 Caen

Compte-rendu de fin de visite à : M. PIGEON
Registre de sécurité ERP : a été présenté et signé

4

	I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	Réf :	1713075-001-1
		Date :	07/12/2020

1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées

Structure de l'établissement

ECOLES

Structure des installations

Désignation des Réseaux

Désignation	Localisation de l'installation	Compartiment de protection
Alimentation moyen bat cuistoe	ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT N°1	BT
Alimentation moyenne	ECOLES - HALL ENTREE LOGEMENT N°2	BT
Alimentation CL RI	ECOLES - RESERVE	BT

Eclairage de sécurité

	Eclairage		Déclenchement			Arrêt	
	ERT	ERP	Appose	Manuel	Appareil à l'état	Appose	Manuel
Ensemble de l'établissement	12	253	Oui	Blocs autonomes	Oui	Oui	Blocs autonomes

1.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications

Il nous a été déclaré l'absence de modification de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

	II - RESULTATS DES VERIFICATIONS	Réf :	1713075-001-1
		Date :	07/12/2020

II.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE 10 et EL1963)

OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS DU VERIFICATEUR	OBSERVATION
Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations	Satisfaisant	
Entretien et maintenance des installations	Satisfaisant	
Fonctionnement des installations de sécurité (y compris réserve en cas de charge de l'exécution)	Satisfaisant	
Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement	Satisfaisant	
Etat apparent des installations extérieures de protection contre la foudre	Non vérifié	Absence d'observation

II.2 Liste récapitulative des observations

Aucune non-conformité n'a été constatée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.

--	--	--



Le 22 janvier 2021

Madame le Maire

ATTESTATION

Le maire, soussignée, atteste que Monsieur Yoann PIGEON employé communal a procédé à la vérification le 20 janvier 2021 de l'alarme de type 4 du groupe scolaire de Marcey-les-Grèves.

**Le Maire
Elise ROUSSEL**



Habilitation
P.M.I.
Petite enfance
et assurances



Reçu le

13 JUIL 2013

Préfet de la Manche
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

MARIE de
MARCEY-LES-GRÈVES (Manche)

Saint-Lô, le 09/07/2013

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale

A

Monsieur RESTOUT
Accueil de loisirs de Marcey les Grèves
Rue des Ecoles
50300 Marcey les Grèves

Affaire suivie par : Arthur Rozé
Service : Cohésion Sociale
Pôle : Jeunesse, Sports, Vie Associative
Tél : 02 50 71 50 36

Objet : capacité d'accueil

Monsieur,

Suite à la visite des locaux effectuée par la Madame KARAM médecin de PMI, je vous informe que le seuil maximum à ne pas dépasser dans les locaux situés rue des écoles à Marcey les Grèves est de 85 enfants dont 24 enfants maximum âgés entre 3 et 6 ans.

Je vous rappelle par ailleurs que l'encadrement doit être assuré par une personne pour 8 enfants de moins de 6 ans, avec un minimum de deux personnes quelque soit l'effectif.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale,
Le chef de pôle


Jean-Baptiste CHAPELLE
Inspecteur Jeunesse et Sports



Département de la Manche
PÔLE "SOLIDARITÉS, FORMATION, JEUNESSE,
SPORT ET CULTURE"

Direction de la petite enfance,
de l'enfance et de la famille
Protection maternelle et infantile

Affaire suivie par : Stéphanie Levhiter
T. 02 33 77 79 99
Courriel : christelle.gautier@manche.fr

Saint-Lô, le 3 juillet 2013

Le président du conseil général

à
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
Monsieur le Directeur
Service Jeunesse, Sports, Vie Associative
1 bis rue de la libération
CS 61208
50008 SAINT LO Cedex

N/Réf : PMI-GD/DG

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement de Marcey les Grèves

Monsieur le Directeur,

Madame Karam, médecin de PMI sur le territoire de la baie du mont St Michel a visité l'accueil de loisirs sans hébergement situé dans les locaux de l'école de Marcey les Grèves. Dans le cadre de la procédure de déclaration du centre de loisirs et conformément à l'article L.2324-1 du code de la Santé Publique vous trouverez ci-dessous l'avis pour les enfants de moins de 6 ans.

Les locaux visités permettent de répondre aux besoins des enfants entre 3 et 6 ans, dans les conditions suivantes :

- accueil maximum de 24 enfants âgés de 3 et 6 ans,
- encadrement assuré par 1 personne pour 6 enfants de moins de 6 ans, avec un minimum de 2 quelque soit l'effectif.
- La direction technique de l'ALSH est confiée à M. RESTOUT.

Je note qu'il reste à adapter un espace parking afin d'améliorer l'organisation lors de l'arrivée des enfants et qu'un protocole ménage et incendie doivent être réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation,
Le Médecin Départemental Adjoint de PMI,

C. DAGUTS

Copie :
Conseil Général, médecin de PMI du territoire

POUR INFO
Conseil général de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX
T. 02 33 055 550
manche.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉS

ASSURE SMACL :
Réf : C-RANGER

Police : 265716X

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT ST MICHEL-NORMANDIE
1 RUE GENERAL RUEL
50300 AVRANCHES

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'Assuré, en raison même de son existence, des activités qui sont les siennes et des attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur.

MONTANT DES GARANTIES : Selon les dispositions contractuelles.

PÉRIODE DE VALIDITÉ : du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Niort, le 29 décembre 2023

Pour la Société

Catherine ARLOT
Responsable du Pôle IARD

M DAUTHIEUX VIANNEY
13 RUE VALHUBERT
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 58 20 61 Fax : 02 33 68 11 95
avranches@abeille-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 18007763
www.orias.fr

MARCEY LES GREVES
MAIRIE
3 RUE DES ECOLES
50300 MARCEY LES GREVES

AVRANCHES, le 27 Novembre 2023

Référence(s) : Client N° 001570

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné, Vianney DAUTHIEUX, Agent Général ABEILLE ASSURANCES, atteste par la présente que la Mairie de MARCEY LES GREVES est assurée en RESPONSABILITE CIVILE au titre du contrat Multirisque Collectivité n°76883984.

Le contrat est en cours pour la période du 15/04/2023 au 14/04/2024.

M DAUTHIEUX VIANNEY
Votre agent général

abeille
ASSURANCES

M DAUTHIEUX Vianney
N° ORIAS : 18007763 - www.orias.fr
Agent Général

ABEILLE IARD & SANTE
Agence d'AVRANCHES
13 Rue Valhubert
50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 20 61 Fax 02 33 68 11 95



